



OACI

L'AVIATION UNIE

Communiqué

www.icao.int

LA CONFÉRENCE DE BAHREÏN AIDE À FAIRE AVANCER LES PRIORITÉS DE L'OACI ET DE L'OMD EN MATIÈRE DE SÛRETÉ ET DE FACILITATION DU FRET AÉRIEN

MONTREAL, le 17 avril 2014 – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont mis fin aujourd'hui à Manama (Bahreïn) à une conférence conjointe sur la sûreté et la facilitation du fret aérien, renforçant leur message commun que la sécurité et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du fret aérien sont essentielles au commerce international et au développement économique mondial.

Accueillie par le Royaume du Bahreïn, cette conférence a réuni plus de 300 participants de 42 États et 50 organisations internationales et régionales et parties prenantes de l'industrie.

« L'OACI a été très encouragée par les efforts conjoints déployés récemment avec nos collègues de l'OMD pour renforcer la sûreté de l'aviation civile, particulièrement en ce qui concerne le fret aérien et sa chaîne d'approvisionnement, a indiqué M. Raymond Benjamin, Secrétaire général de l'OACI. Nous sommes également heureux de constater l'intérêt qu'accordent de leur côté toutes les parties concernées à l'amélioration de la facilitation du fret aérien, d'autant plus que les compagnies aériennes mondiales transportent près de 50 millions de tonnes de fret par an, ce qui représente près d'un tiers de la valeur de tous les échanges internationaux. »

L'OACI et l'OMD ont profité de cette conférence pour renforcer leurs priorités concernant la mise en œuvre d'une chaîne d'approvisionnement sécurisée à l'échelle mondiale, compte tenu de la diversité des marchandises transportées par voie aérienne, du grand nombre d'entités qui interviennent dans la chaîne d'approvisionnement, et des réalités pratiques des tentatives de normalisation des opérations transnationales face à la multiplicité des environnements réglementaires.

La Conférence a examiné un certain nombre de modèles de coopération entre les autorités de l'aviation civile et les autorités douanières et elle a appelé les États à intensifier la coopération régionale et nationale entre les autorités. Les solutions convenues comprennent la coordination pour le transport international du fret et de la poste aériens de la mise en œuvre de mesures de sûreté basées sur les risques, axées sur les résultats et adaptables aux circonstances locales.

La Conférence a également appuyé la rationalisation de la documentation et des processus relatifs à la chaîne d'approvisionnement mondiale pour répondre à la fois aux objectifs de sûreté et aux objectifs de facilitation. Elle s'est félicitée de certaines initiatives prometteuses en matière de « fret électronique » et de « guichet unique » à cet égard, et a estimé que les renseignements préalables sur le fret peuvent,

en contribuant à l'évaluation des risques pour le fret et la poste, aider à appliquer plus rapidement dans la chaîne d'approvisionnement des contrôles de sûreté opportuns et appropriés.

Considérant la nature interconnectée de la chaîne d'approvisionnement du fret aérien, la Conférence a recommandé d'entreprendre des études de faisabilité, des évaluations d'incidence et des projets pilotes opérationnels pour évaluer les processus novateurs. L'OACI et l'OMD sont également convenues d'élargir leur coopération au-delà des efforts visant à renforcer la sûreté et la facilitation de l'aviation, principalement de façon à pouvoir faire progresser des objectifs distincts de fret et de poste aériens dans les domaines des marchandises dangereuses, du développement économique et de la protection de l'environnement.

Ressources pour les rédacteurs :

« Acheminer le fret aérien dans le monde entier », publication gratuite OACI-OMD :
http://www.icao.int/Security/aircargo/Documents/ICAO-WCO_Moving-Air-Cargo_2013.FR.pdf

Site web de l'OACI sur le fret aérien : <http://www.icao.int/Security/aircargo/Pages/default.aspx>

Résultats de la Conférence : <http://www.icao.int/Meetings/jointconferencebahrain/Documents/Joint%20Communique%20Final%20FR.pdf>

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Contact :

Anthony Philbin
Chef, Communications
aphilbin@icao.int
+1 514-954-8220
+1 438-402-8886 (mobile)

Sue-Ann Rapattoni
Adjointe, Communications
srapattoni@icao.int
+1 514-954-8221
+1 514-212-1051 (mobile)